



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 25 septembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

#### **Bilan de la semaine du 18 au 24 septembre 2017 :**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **185 contrôles routiers** à l'occasion desquels **519 infractions** ont été relevées, dont **20 alcoolémies**.

**167 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **21 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **63 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **7 475 contrôles routiers** à l'occasion desquels **16 160 infractions** ont été relevées, dont :

- **10 927 excès de vitesse ;**
- **644 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **639 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 668 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

### **Programmation de contrôles routiers**

Du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

25/09 : RD2 Alissas

Privas

RN 102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude

26/09 : RD 86 entre Limony et Cornas

RD 820 entre Serrières et Annonay

RD 82 entre Annonay et Andance

27/09 : RD 579 entre Vagnas et Saint-Sernin

Guilherand-Granges

28/09 : RD 86 entre Le Teil et Soyons

RN 102 entre Saint-Etienne-de-Fontbellon et Vals-les-Bains

29/09 : RD 104 entre Le Pouzin et Aubenas

Veyras

Privas

Soyons

30/09 : RN 102 entre Le Teil et Lavillatte

RD 86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol

01/10 : RD 86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol

RD579 entre Aubenas et Vagnas

RN 102 entre Le Teil et Lavillatte.

#### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

